

RAPPORT D'ACTIVITÉ de la CLE Mauldre

Commission Locale de l'Eau de la Mauldre

ANNÉE 2024





Table des matières

SYNTHÈSE DES ACTIONS MENÉES EN 2024	1
ACTIVITÉS DE LA CLE	2
Instances de la CLE	2
Réunion des instances de la CLE	2
Composition des membres de la CLE	2
Secrétariat technique et administratif de la CLE	4
Animation	2
ACTIONS POUR LA MISE EN OEUVRE DES OBJECTIFS DU SAGE	3
Aide à la programmation des maîtres d’ouvrage	3
Opération de restauration des milieux aquatiques :	4
Les zones humides	5
Les documents d’urbanisme	5
Reconnaissance, cartographie et inventaire :	5
Ruissèlement :	5
Diagnostic Global :	5
Suivi qualité de l’écosystème rivière	6
Continuité écologique des cours d’eau :	7
Restauration d’un affluent en rive gauche de la Mauldre à Aulnay-sur-Mauldre :	7
Protection de la ressource en eau Poursuite des MAEC :	7
PERSPECTIVES 2025.....	9
VOS INTERLOCUTEURS AU SEIN DUCOBAHMA	11



SYNTHÈSE DES ACTIONS MENÉES EN 2024

L'année 2024, particulièrement pluvieuse sur le bassin de la Mauldre, avec 951 mm tombé à Trappes soit plus de 39% par rapport à la normale 1991-2020 (infoclimat.fr)

Les actions entamées les années précédentes concernant l'accompagnement des communes vers la formation des services instructeurs à la prise en compte du SAGE dans les autorisations d'urbanisme.

En parallèle, les actions courantes concourant à l'appui et au conseil des acteurs publics et privés pour la mise en compatibilité de leurs projets avec le SAGE de la Mauldre ont été maintenues :

- L'instruction des différentes demandes : PLU, permis de construire, dossiers loi sur l'eau, ICPE (105 dossiers examinés par le secrétariat technique de la CLE).
- L'accompagnement technique courant et sensibilisation des maîtres d'ouvrages publics ou privés (assainissement, rivières, zones humides, gestion des eaux pluviales et inondations) – et notamment appui en tant que de besoin pour les projets de restauration de la continuité écologique de la Mauldre et appui en amont des projets sur la gestion des eaux pluviales ;
- Le suivi des travaux en rivières ;
- L'intervention en cas de pollution ou d'infraction au titre de la loi sur l'eau ;
- Le suivi qualité de l'écosystème rivière ;
- L'animation auprès des élus mais également du grand public notamment à destination des milieux scolaires ;
- La sensibilisation aux enjeux eaux et milieux aquatiques ;
- La communication sur les actions réalisées.

ACTIVITÉS DE LA CLE

Instances de la CLE

Réunion des instances de la CLE

Une première réunion de la CLE en séance plénière s'est tenue le 12 mars 2024. Celle-ci avait pour objet de présenter et mettre en débat un bilan de la Mise en œuvre du SAGE de la Mauldre depuis son approbation. Il s'agissait après près de dix ans de mise en œuvre d'inventorier et discuter les réussites et limites du SAGE dans sa version actuelle.

A la suite de la première AG, une réunion du Bureau de la CLE s'est tenue le 10 juillet 2024. Cette réunion consistait en un travail de cadrage et d'un diagnostic de vulnérabilité au Changement climatique du Bassin versant de la Mauldre.

Enfin une deuxième réunion en séance plénière de la CLE s'est tenue en octobre afin de présenter la démarche de diagnostic de vulnérabilité au Changement climatique qui aura lieu au cours du premier semestre 2025.

Composition des membres de la CLE

En mai 2022, un arrêté portant le renouvellement de la composition de la Commission Locale de l'Eau a été publié. Ainsi la CLE compte pour ses différentes composantes les membres suivants :

Concernant le collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux

Membres nommés sur proposition de l'Union des Maires :

- M. Hervé PLACHENAUT, maire de MONTFORT L'AMAURY ;
- M. Yves REVEL, maire de BEYNES ;
- M. Bernard JACQUES, maire de VICQ ;
- M. Grégoire CORBY, maire de BOISSY-SANS-AVOIR ;
- M. Jacques ALEXIS, maire de BAILLY ;
- M. François DARCHIS, conseiller municipal de VERSAILLES ;
- M. Bertrand CHATAIGNIER, adjoint au maire d'ELANCOURT ;
- M. Bernard MEYER, adjoint au maire de PLAISIR ;
- M. Gilles LECOLE, maire d'AUBERGENVILLE ;
- M. Guy Muller, maire d'EPÔNE ;
- M. Adriano BALLARIN, Maire de CRESPIERES ;
- Mme Nathalie CAHUZAC, maire de MAREIL-SUR-MAULDRE

Représentants du Conseil départemental des Yvelines :

- M. Laurent RICHARD, conseiller départemental ou son suppléant M. Jean-François RAYNAL, conseiller départemental ;

Représentant du Conseil régional :

- Mme Babette de ROZIERES, conseillère régionale (suppléant M. Vincent POIRET conseiller régional)

Représentant des établissements publics locaux désignés par le préfet :

- M. Marc TOURELE, représentant le Syndicat HYDREAULYS (suppléant M. Jérôme COTIGNY) ;
- Mme Patricia CHARTON, représentant le Syndicat intercommunal de la Région des Yvelines pour l'adduction de l'Eau (suppléante Mme Nathalie CAHUZAC) ;
- M. Jacques FOURNIER, représentant le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse ;
- Mme Catherine LANEN, représentant le COBAHMA,
- M. Richard DELEPIERRE, représentant le syndicat AQUAVESC (suppléante Mme CATHERINE BASTONI) ;
- Mme Martine BRASSEUR, représentant le syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de la région de FEUCHEROLLES ;
- M. Éric MARTIN, représentant le syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée de la Mauldre (suppléant Mr Hervé CAMARD ;

- M. Jean-Bernard HETZEL, représentant le syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de MAULE, BAZEMONT, HERBEVILLE ;
- M. Francis LE GOFF, représentant le syndicat intercommunal d'assainissement de la région de NEAUPHLE-LE-CHATEAU ;
- M. Jérôme COTIGNY, représentant le syndicat intercommunal d'assainissement de THIERVAL-GRIGNON, CHAVENAY et FEUCHEROLLES ;

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

- M. Georges WILLEMOT, représentant l'association de défense de la Vallée du Lieutel et ses Environs (ADVALE) (suppléant M. Alain BRETEL) ;
- M. Alexandre RUECHE, représentant la Chambre interdépartementale d'Agriculture ;
- M. Jean-Jacques DEWOST, représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles, Val d'Oise et Yvelines ou son suppléant M. Jacques SAGEAU ;
- M. Remy GOUSSON, représentant la Fédération des Syndicats d'Exploitants Agricoles d'Ile de France (suppléante Anne BREGIS) ;
- M. Jack JEANNOT, représentant la Fédération des Yvelines pour la pêche et la protection du milieu aquatique (suppléant M. Jean-Bernard LOUILLET) ;
- Mme Laétia CHEGARD, représentant SUEZ-EAU-France (suppléant M. Nicolas DEFAY) ;
- M. Christian HUBERT représentant l'association des riverains de France (suppléant M. Olivier GOUSSEAU) ;
- M. Patrick MENON, représentant l'association Yvelines Environnement (suppléant M. Michel CHARTIER) ;
- M. Rodolphe JACOTTIN, représentant l'Union Régionale de la Consommation du Logement et du Cadre de Vie ;
- M. Albert MALFAIT représentant l'association des riverains de la Mauldre ;

Collège des représentant de l'Etat et de ses établissements publics :

- Le préfet de région, coordonnateur du bassin Seine-Normandie ou son représentant ;
- Le préfet du département des Yvelines ou son représentant ;
- Le directeur de l'agence de l'Eau Seine-Normandie ou son représentant ;
- Le directeur régional de l'office français pour la biodiversité (O.F.B) ou son représentant ;
- Le directeur départemental des Territoire des Yvelines ou son représentant ;
- Le directeur régional et interdépartemental de l'environnement de l'aménagement et des transports d'Ile-de-France ou son représentant

La réunion d'installation de la CLE du 8 juin 2023 a permis d'élire une nouvelle présidence et de constituer un nouveau bureau.

Ainsi, la nouvelle Présidente de la CLE est Mme Nathalie CAHUZAC, Maire de Mareil-sur Mauldre.

Les Membres du bureau de la CLE sont les suivant :

- Mme Nathalie CAHUZAC, Maire de Mareil-sur-Mauldre et Présidente de la CLE ;
- M. Yves REVEL, Maire de Beynes, également vice-président de la CLE ;
- M. Marc TOURELLE, Maire de Noisy-le-Roi, également vice-président de la CLE ;
- M ; Laurent RICHARD, Conseiller départemental des Yvelines ;
- Mme Babette DE ROZIERES, Conseillère Régionale ;
- M. Christian HUBERT, Représentant des associations ;
- M. Alain RICHNER, Représentant la CCI Val d'Oise Yvelines ;
- M. Alexandre RUECHE, Représentant de la Chambre interdépartementale d'Agriculture d'Ile de France ;
- Le représentant de la DRIEAT Ile de France ;
- Le représentant de la DDT des Yvelines ;
- Le représentant de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Secrétariat technique et administratif de la CLE

En 2024, le COBAHMA-EPTB Mauldre a réalisé en tant que secrétariat administratif et technique de la CLE, la pré-instruction de 87 dossiers soumis à l'avis de la CLE. Le nombre de dossiers traités est de 17 % inférieur à celui de l'année précédente. L'écrasante majorité des avis rendus étaient favorable avec quelques avis favorable sous réserve ou assorti de prescriptions. Ceci témoigne d'une bonne acculturation des porteurs de projets aux exigences en matière de gestion des eaux pluviales, en particulier.

Sur les dossiers traités en 2024 on retiendra :

- 11208 m3 d'eau pluviales gérés à la parcelle,
- 4 PLU / PLU(i)
- 42 permis de construire
- 10 permis d'aménager
- 16 dossiers relevant de la loi sur l'eau

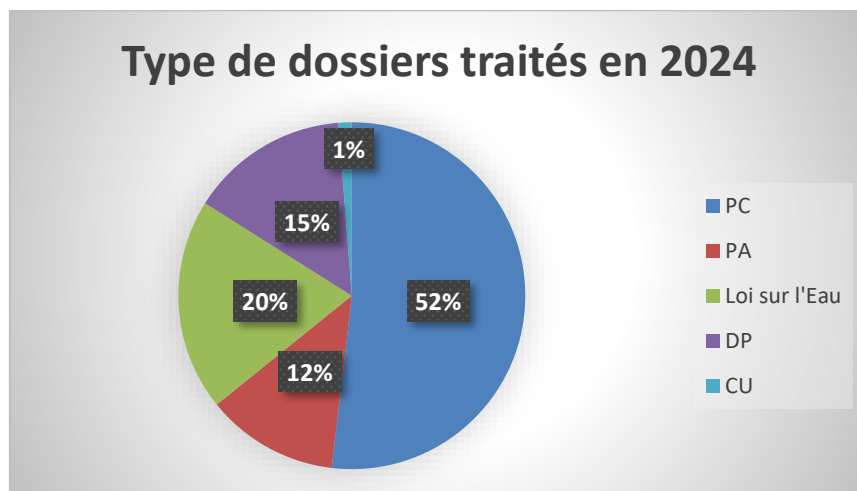


Figure 1 : Types de dossiers traité par le secrétariat technique de la CLE en 2024, source COBAHMA

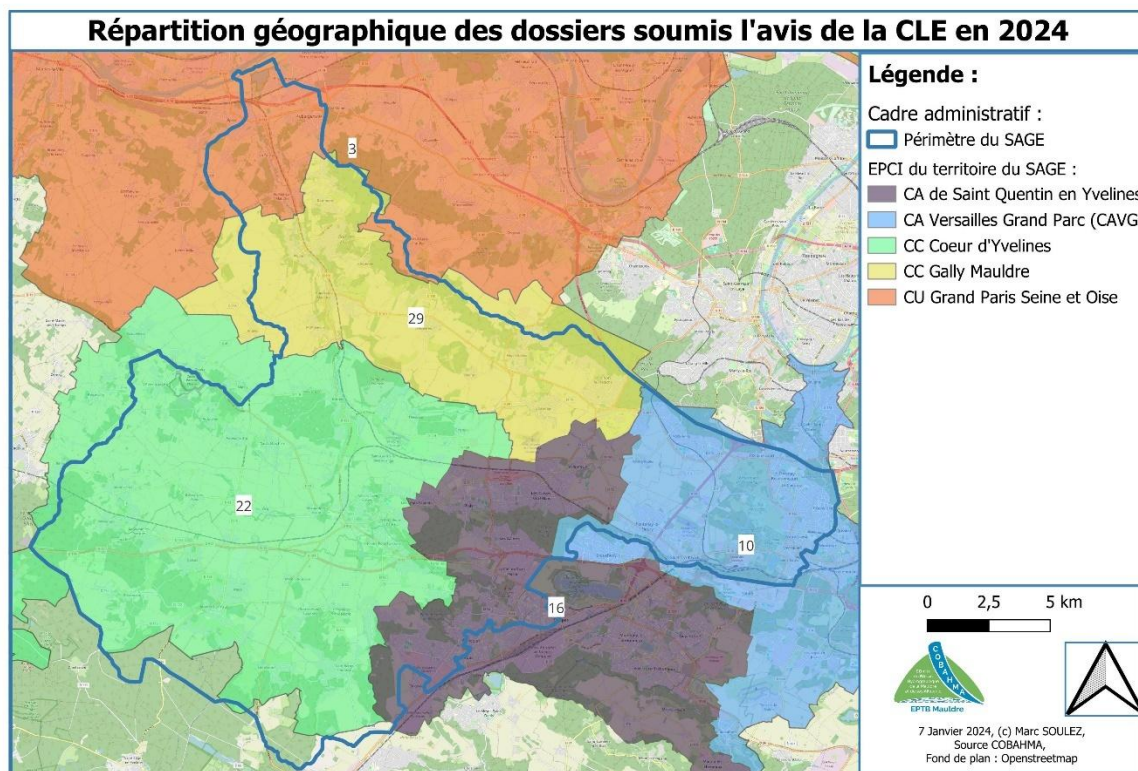


Figure 2 : Cartographie de la localisation des projets examinés par la CLE

Animation

Information quotidienne :

Un travail continu de communication sur les actualités relatives aux milieux aquatiques et à la protection de la ressource en eau a été réalisé. Le secrétariat technique de la CLE publia ainsi régulièrement sur le site internet de la structure porteuse, notamment sur les actualités liées aux restrictions de l'épisode de sécheresse de l'année 2023.

Animation élus supports

Une animation a notamment été organisée sur la thématique des zones humides en partenariat avec le PNR de la Haute vallée de Chevreuse. L'enjeu de cette animation était de sensibiliser les membres de la CLE aux rôles des zones humides dans le cycle de l'eau et comme support pour la biodiversité des milieux aquatiques.



Animation à destination du milieu scolaire :

A l'occasion de la fête de la nature, la cellule d'animation de la CLE a représenté celle-ci et proposé des animations à destination du grand public et plus particulièrement des écoliers de la commune. Ces animations ont été organisées autour du Cycle de l'eau et de la découverte de la biodiversité des cours d'eau.

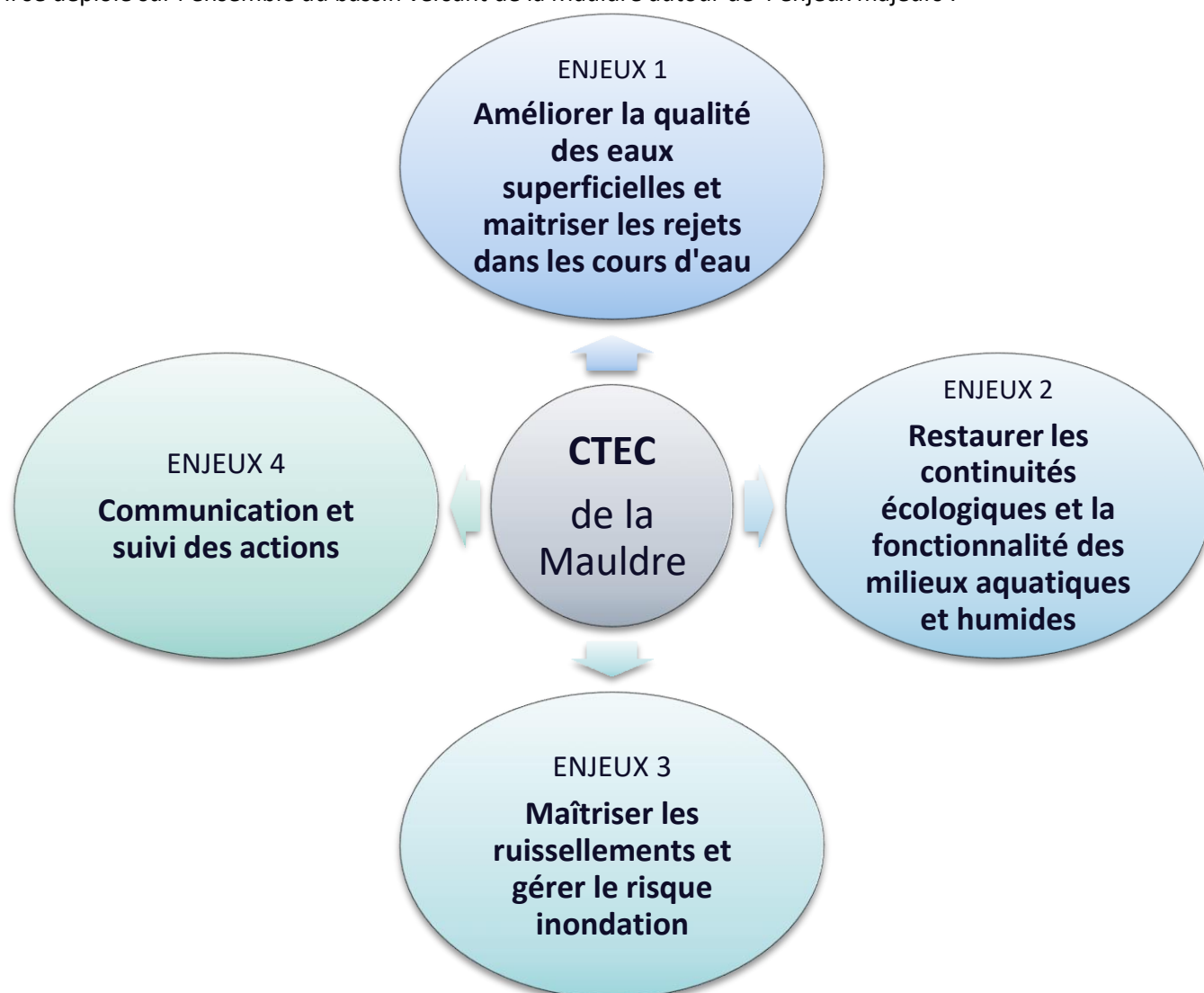
ACTIONS POUR LA MISE EN OEUVRE DES OBJECTIFS DU SAGE

Aide à la programmation des maîtres d'ouvrage

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce SAGE révisé, le COBAHMA-EPTB Mauldre a mis en place un outil de l'Agence de l'Eau Seine Normandie : le contrat « eau et climat ». Il s'agit d'un contrat par lequel plusieurs maîtres d'ouvrage s'engagent à conduire des actions concourant à la mise en œuvre du SAGE de la Mauldre et au bon état des masses d'eau.

Dans le cadre du programme « eau et climat » 2019-2024 de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN), le CTEC de la Mauldre et de ses affluents est un outil contractuel passé entre le COBAHMA, l'AESN et les différents maîtres d'ouvrages du territoire. Il vise à construire l'adaptation du territoire au Changement climatique, l'atteinte des bons états des eaux et la préservation de la ressource en eau ainsi que la protection de la biodiversité.

Il se déploie sur l'ensemble du bassin versant de la Mauldre autour de 4 enjeux majeurs :



Le COBAHMA, à la fois structure porteuse du SAGE et coordinatrice du CTEC de la Mauldre 2020-2024, tient un rôle pilote dans la coordination du recueil des connaissances, de réflexion sur la conduite d'une politique de l'eau sur le territoire et de la traduction opérationnelle dans des programmes contractuels d'études et d'aménagements auprès des acteurs locaux.

Le premier CTEC de la Mauldre est arrivé à son terme. Un bilan complet du CTEC sera réalisé. Sur la base des éléments du bilan partiel de 2023, il ressort que si certaines actions ont été menées à leur terme, certaines n'ont pas pu être réalisées, faute de coûts trop importants par rapport aux montants estimés ou du à des difficultés foncières (opération GEMAPI) ou technique (assainissement).

Production et diffusion de plaquette sur la prévention de la pollution des cours d'eau :

Face au constat que de nombreux épisodes de pollution accidentelle des cours d'eau ont récurrentement lieux sur le bassin de la Mauldre, un manque d'information pour faire remonter l'information et traiter ces événements a été constaté. Au début de l'année 2024 deux supports d'information sur la prévention de la pollution accidentelle des cours d'eau ont été produits et diffusés à destination des élus locaux et des particuliers.



Figure 3 : Plaquettes d'information à destination des riverains et des élus

L'une est à destination des particuliers pour identifier les signes d'une pollution d'un cours d'eau et faire remonter l'information aux services permettant le traitement et le suivi de l'épisode de pollution accidentelle. L'autre, à destination des élus locaux, rappelle le rôle de l'élus local lors d'évènement de ce type et la procédure à suivre suite au signalement de la pollution par un riverain.

Opération de restauration des milieux aquatiques :

Deux études de maîtrise d'œuvre étaient en cours sur le bassin versant de la Mauldre pour la restauration des milieux aquatiques, l'une sur un petit affluent de la Mauldre à Aulnay-sur-Mauldre, l'autre à Mareil sur Mauldre. Ces deux études sont portées par le SMSO, Syndicat GEMAPI sur la partie aval du bassin versant avec l'appui des agents de la structure porteuse du SAGE.

De plus plusieurs projets sur le bassin du Ru de Gally, porté par le syndicat Hydreaulys sont en cours. Ceux-ci visent à la restauration hydromorphologique du Ru, l'amélioration de ces capacité d'auto épuration ainsi que la gestion par de solutions fondées sur la nature du risque inondation.

Ces projets devraient entrer en phase travaux d'ici l'automne 2025.

Par son rôle de veille et de centralisation puis de diffusion des connaissances, la CLE est tenue informée des différentes études et projets en cours sur le bassin versant ainsi que du suivi de l'évolution des milieux aquatiques et humides.

Les zones humides

Les documents d'urbanisme

La CLE apporte un appui technique aux communes ou structures intercommunales lors de l'élaboration, de la modification ou de la révision de leurs documents d'urbanisme, notamment pour la protection des zones humides.

4 documents d'urbanisme ont été soumis à l'avis de la CLE. La structure porteuse du SAGE s'associe étroitement avec les acteurs de l'urbanisme pour bien prendre en compte la protection des zones humides dans les documents d'urbanisme.

En parallèle des missions décrites précédemment, le COBAHMA-EPTB Mauldre apporte également un appui technique à ses partenaires et aux acteurs locaux. Notamment dans la mise en place d'étude portant sur la restauration des milieux aquatiques et humides.

Reconnaissance, cartographie et inventaire :

Le secrétariat technique a également poursuivi son travail de veille, de connaissance et de cartographie des zones humides du territoire. Une campagne de reconnaissance sur la partie amont du bassin versant des zones humides a été réalisée au cours de l'été 2023. De nombreux milieux humides présents sur la partie amont sont connexes des différents ouvrages hydrauliques de protection des inondations, notamment les barrages dont le SIAMS à la gestion.

De plus, l'étude diagnostic global sur la Seine Mantoise (comprenant le bassin de la Mauldre) portée par le SMSO que le COBAHMA assiste constitue l'occasion de rafraîchir les enveloppes de zones humides potentielles. En effet, une partie de l'étude comporte un volet de pré-localisation des zones humides.

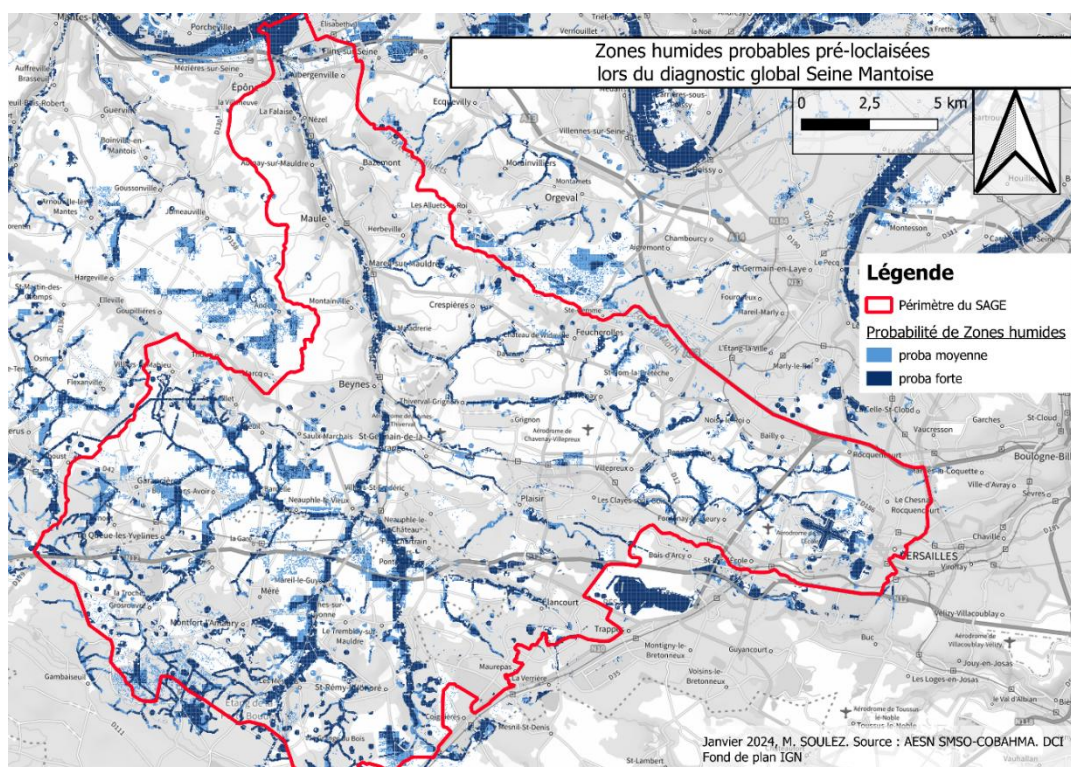


Figure 4: Zones humides probables pré-localisées dans le cadre du diagnostic global Seine-mantoise

Ruissèlement :

Diagnostic Global :

A l'issue du volet hydraulique de l'étude de diagnostic global, une cartographie de l'aléa ruissèlement modélisé a été produites sur l'ensemble du bassin versant de la Mauldre. Il s'agissait de modéliser et cartographier les zones préférentielles de formation et de concentration des ruissèlements. Dans un second temps, il s'agira ensuite d'accompagner les communes pour intégrer ces données dans leurs documents d'urbanisme et leur PCS.

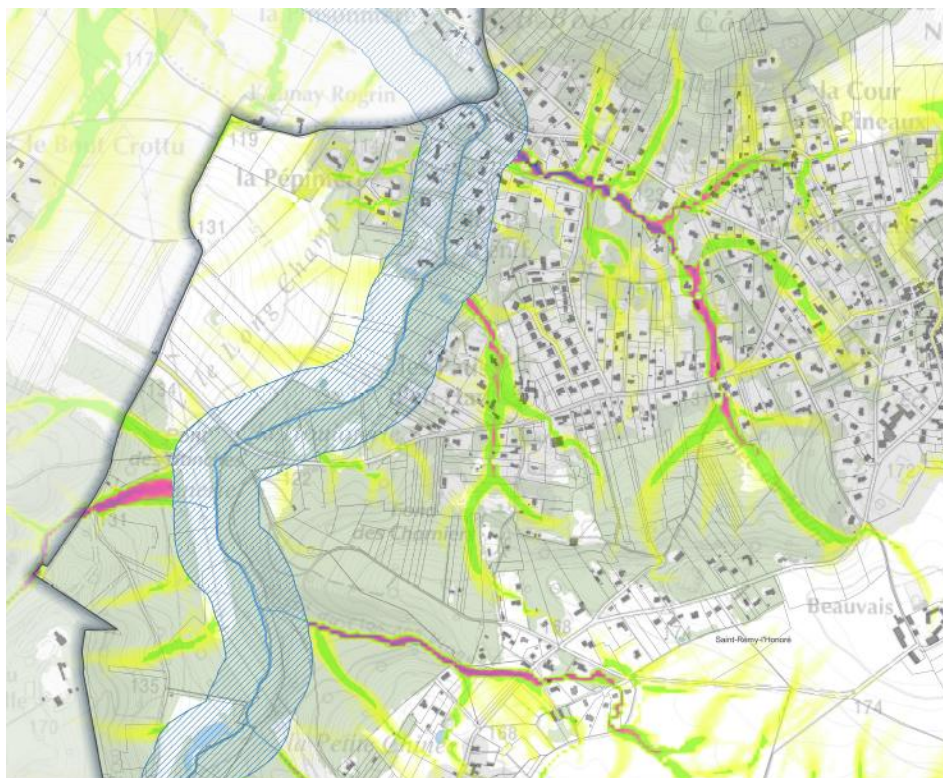


Figure 5 Extrait des résultats de modélisation de l'aléa ruissèlement sur la commune Saint-Rémy-l'Honoré

Suivi qualité de l'écosystème rivière

Comme les années précédentes, les techniciens de rivières sont intervenus en cas de pollution constatée dans le milieu, de mauvaises pratiques constatées d'entretien ou d'aménagement des cours d'eau, d'infractions constatées au titre de la Loi sur l'eau, suite au signalement d'embâcles, d'érosion de berge, etc.

Enfin, sur demande des riverains, les techniciens sont intervenus à titre de conseil sur l'entretien des berges ou la gestion de zones humides.

La cellule technique de la structure porteuse du SAGE a également réalisé des suivis sur plusieurs épisodes de pollutions accidentelles survenus au cours de l'années 2024. 3 cours d'eau ont ainsi été impactés par de tels évènements :

- La Mauldre et le Ru du Maldroit suite à une défaillance de la Station d'Épuration sur le Ru du Maldroit à Saint-Germain-de-la-Grange
- La Mauldre au niveau du lavoir de la commune à Nezel. La Pollution très localisée est restée confinée au droit du lavoir.

Une campagne de suivi de la qualité des eaux des Ru du Breuil et du Ruisseau du Lieutel a été menée en juillet pour déterminer l'impact des infrastructures d'assainissement sur la qualité du cours d'eau :

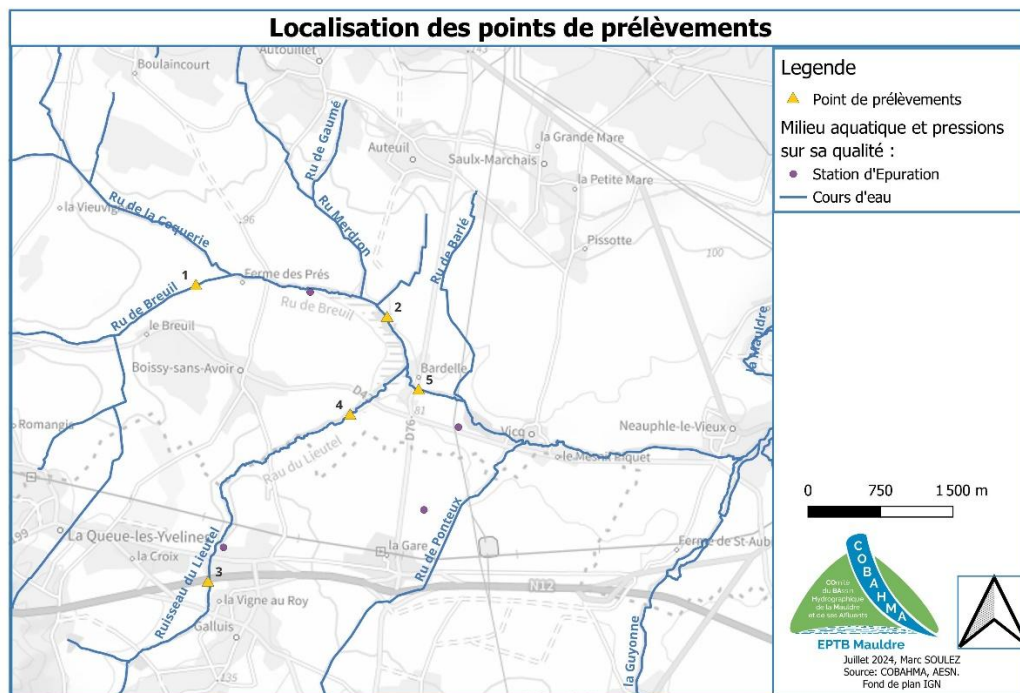


Figure 6 : points de prélèvement sur le Ru du Breuil et le Ruisseau du Lieutel.

Il est ressorti que la station d'épuration de la station d'épuration de Boissy-sans-Avoir semblait un impact significatif sur la qualité des eaux. Les résultats sont à prendre avec précaution tant par le contexte de période de basses eaux des prélèvements (faibles dilutions des rejets de STEP), des éventuels travaux de maintenance de la Station, etc.

Continuité écologique des cours d'eau :

Plusieurs actions en faveur de la qualité des cours d'eau sont en cours sur le bassin, certaines d'entre-elles assistée par la structure porteuse du SAGE :

Restauration d'un affluent en rive gauche de la Mauldre à Aulnay-sur-Mauldre :

A la suite d'une étude préliminaire sur 4 communes de l'aval du bassin de la Mauldre (la Falaise, Nézel, Aulnay-sur-Mauldre et Bazemont) , Une mission de maîtrise d'œuvre de requalification sur un affluent rive gauche de la Mauldre sur la commune d'Aulnay. Celle-ci est portée par le GEMAPIEN aval du bassin versant de la Mauldre, le SMSO. Cette maîtrise d'œuvre est lancée indépendamment d'une plus ambitieuse et globale sur le secteur car elle présente l'avantage d'une maîtrise foncière de l'ensemble du Ru et ses abords par la commune.

Protection de la ressource en eau :

Plusieurs MAEC sont en cours sur les Aire d'Alimentation des Captages (AAC) du bassin. Existantes sur le territoire de l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles (APPVA) pour les grandes cultures, les MAEC vise à réduire la quantité d'intrant utilisés dans les parcelles agricoles des AAC, développer la plantation de haie et la pratique de la jachère et dans certain cas accompagner les agriculteurs vers une transition en bio sur ces parcelles. 2025 sera l'occasion d'étendre les MAEC des grandes cultures aux arboriculteurs.

Face aux enjeux associés aux micropolluants dans l'eau potable, la protection de la qualité de l'eau dès l'amont est primordiale pour assurer une eau de qualité irréprochable. Pour anticiper les pollutions et préserver la ressource en eau, SUEZ s'engage, avec le soutien de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) et en partenariat avec la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPS&O) dans le cadre du Contrat Territorial Eau et Climat, à mettre en œuvre des actions de protection de la ressource en eau sur l'Aire d'Alimentation de Captage (AAC) de Flins-Aubergenville.



Les actions menées en partenariat avec des acteurs tels que la Chambre d'Agriculture d'Ile-de-France ou Agrotransfert ont permis de mobiliser les agriculteurs sur la réduction des risques de transfert de nitrates et de molécules phytosanitaires :

- La mise en place, l'animation et le suivi des **MAEC** de remise en herbe des parcelles cultivées : 138 ha engagés depuis 2019, représentant 11 agriculteurs,
- Le suivi des 9 agriculteurs ayant contractualisés des **PSE** (Paiements pour Service environnementaux), représentant 46% de la surface agricole de la zone prioritaire de l'AAC depuis 2022,
- Le **suivi des reliquats azotés** dans les sols afin de sensibiliser les agriculteurs aux quantités d'azote susceptible de transférer à la nappe, les sensibiliser aux actions à mener pour réduire les risques (gestion de la fertilisation et à la gestion de l'interculture),
- Des **expérimentations sur les couverts d'interculture** qui captent les nitrates avant le drainage de l'hiver,
- Des **ateliers de reconception de système** ont été organisés afin de réunir un groupe d'agriculteurs autour d'une problématique rencontrée par l'un d'eux et qu'ils échangent sur des solutions agronomiques limitant l'usage de produits phytosanitaires : gestion du stock de vivaces dans la rotation, gestion d'une prairie temporaire dans la rotation. Les agriculteurs qui avaient partagés leurs problématiques sont repartis avec des leviers agronomiques à mettre en place pour y faire face.

Enfin, un nouveau contrat territorial est en cours d'élaboration pour la période 2026 – 2030. Deux ateliers de co-construction seront organisés les 5 et 17 juin 2025 avec les acteurs du territoire.

PERSPECTIVES 2025

Les projets du COBAHMA prévus pour 2025 dans le cadre de ses missions d'assistant technique à la maîtrise d'ouvrage sont listés ci-après.

■ **Assister les collectivités à mettre en compatibilité les documents d'urbanisme avec le SAGE.**

Le COBAHMA en sa qualité de structure porteuse du SAGE, poursuit l'accompagnement des collectivités (communes/ EPCI) dans la révision de leur PLU-PLUi. L'approbation du SDRIF-E et son adoption définitive à l'été 2024 laisse ainsi présager un nouveau cycle de renouvellement des PLU(i). L'enjeu sera donc de permettre l'intégration de la protection des milieux aquatiques et humides à l'occasion des révisions de PLU qui pourront avoir lieu.

■ **Animation- sensibilisation des élus, des services techniques et du grand public :**

Le COBAHMA assure également un rôle de veille et de sensibilisation auprès des élus, des services techniques, des collectivités et du grand public afin que ces derniers intègrent dans leurs actions futures les enjeux du Changement climatique et leurs conséquences pour les milieux aquatiques et humides.

■ **Diag global**

Une partie des volets de l'étude de diagnostic global portée par le SMSO sur la Seine mantoise arrivera à son terme en 2024. Il s'agira pour la CLE de s'approprier les résultats de l'étude et par sa cellule d'animation de les diffuser auprès des porteurs de projets, de permettre leur prise en compte par les services d'urbanisme. Cette étude présente un caractère central pour l'avenir du bassin versant et de son aménagement puisqu'elle permettra de dresser un portrait de l'ensemble des composantes des milieux aquatiques et humides actualisé qui sera diffusé aux différents porteurs de projets ensuite.

■ **Accompagnements des communes dans l'intégration du risque de ruissèlement dans leur PLU, notamment leurs documents graphiques**

■ **A l'issue du Diagnostic Global Diagnostic de vulnérabilité au changement climatique :**

La première moitié de l'année 2025 sera consacrée à la réalisation par les membres de la CLE, avec l'accompagnement de la cellule d'animation, d'un diagnostic de vulnérabilité au Changement climatique du bassin versant de la Mauldre. Cette démarche est organisée thématiquement sur la protection des milieux aquatiques, l'assainissement, la protection de la ressource et la gestion des risques. Elle constituera un travail important préalable à la révision du SAGE de la Mauldre en permettant d'acculturer la CLE à un exercice de travail en groupe thématique puis de restitution et amendement en séance plénière. Cet exercice comprendra des aspects théoriques et pratique avec une partie sur le terrain.

■ **Lancement de la révision du SAGE - Phase d'Etat des lieux :**

A l'issue du Diagnostic de Vulnérabilité au Changement climatique suivra la proposition à la CLE en séance plénière d'engager la révision du SAGE. Après 10 ans de mise en œuvre celui-ci repose sur un état des lieux environnemental, intentionnel, etc. révolu qu'il s'agit de mettre à jour. Une fois cette phase d'état des lieux et de diagnostic des forces et des faiblesses du Bassin versant pour assurer une gestion équilibrée de l'eau, Il s'agira d'élaborer une stratégie pour le SAGE et de réviser ce dernier.

Planning prévisionnel pour l'année 2025 de la CLE

■ **Etude de Maitrise d'œuvre de requalification d'un affluent rive gauche de la Mauldre à Aulnay-sur-Mauldre.**

Le COBAHMA assiste la maîtrise d'ouvrage dans l'exécution du marché d'étude préalable d'Aulnay-sur-Mauldre. L'objectif de cette étude de programmation est de définir différents scénarios d'aménagement visant à diminuer le risque d'inondation par débordement du cours d'eau, de restaurer l'hydromorphologie de la Mauldre sur le secteur d'Aulnay-sur-Mauldre et de valoriser la dimension paysagère du site.

La phase 1 de l'étude est arrivée à son terme en 2023. L'étude se poursuit en 2024 et devrait arriver à son terme à l'horizon du printemps de la même année.

- **Travaux de restauration du Ru de Gally à Chavenay :**

La restauration du Ru de Gally à Chavenay vise la restauration de zones d'expansion des crues et la restauration des zones humides connexe au cours d'eau. Face aux difficultés rencontrées lors de la phase d'acquisition foncière, les travaux devraient démarrer à partir de 2025-2026.

- **Etude de maitrise d'œuvre pour la restauration de zones d'expansion de crue à Mareil-sur-Mauldre.**

Le COBAHMA assiste la maitrise d'ouvrage dans l'exécution du marché de maitrise d'œuvre visant à restaurer la Mauldre et une zone d'expansion de crue sur Mareil-sur-Mauldre. L'étude de maitrise d'œuvre se poursuit en parallèle des inventaires réglementaires pour un démarrage des travaux idéalement en 2025.

,

VOS INTERLOCUTEURS AU SEIN DU COBAHMA

POLE TECHNIQUE

ANIMATEUR SAGE DE LA MAULDRE

- Monsieur Marc SOULEZ

marc.soulez@ryve.fr - 06.32.19.52.93

INGÉNIEURE MILIEUX AQUATIQUES ET RISQUE INONDATION sur le secteur de la Mauldre

- Madame Lucile LETERTRE

lucile.letertre@ryve.fr - 06.80.88.20.12

POLE ADMINISTRATIF

GESTIONNAIRE ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE

- Madame Joëlle ROBIN – 01.39.07.88.03

